



## Humidité et dette de loyer

Par **sabrina91130**, le **18/10/2013** à **09:30**

**[fluo]Bonjour[/fluo]**rnj'occupe un appartement depuis avril 2012 et depuis le début du mois, les murs de la chambre de mes fils ainsi que ceux de la salle de bains sont tout noir et carrement mouillé, je voudrais écrire un courrier a l'agence pour que des travaux soit effectué mais j'ai une dette de loyer asser importante et je me demande si ils peuvents refusé les travaux a cause de cette dette?rn**[fluo]Merci.[/fluo]**

Par **cocotte1003**, le **18/10/2013** à **12:50**

Bonjour, non mais avez suffisamment aéré le logement. Ne vous attendez pas après à une indulgence sur vos retards, cordialement

Par **jibi7**, le **18/10/2013** à **13:01**

bonjourrnAeration, chauffage, deshumidification (avec du carbonate de calcium) ne vous priveront pas de faire d'abord un grand menage pour chasser les champignons que vous avez laissé proliférer...rnchlore dans la salle de bain et sur toutes les surfaces qui le supportent..pas cher au litre!rnvinaigre d'alcool sur les autres rn'il y a des papiers peints mieux vaut les arracher et laisser les plâtres secher avant de recouvrir ou passer au blanc..rnnsi vos enfants peuvent dormir ailleurs le temps de ce nettoyage complet ce sera plus pratique rnrrnb le budget maximum des produits indiqués est inferieur a 15/20 euros..l'huile de coude à votre charge surtout si les degats resultent d'une negligence d'entretien...un bon w-end et tout sera oublié!

Par **Lag0**, le **18/10/2013** à **13:30**

Bonjour,  
A vérifier toutefois qu'il ne s'agit pas d'infiltrations. Car dans ce cas, des travaux s'imposent, une simple aération ne pouvant stopper les infiltrations...

Par **moisse**, le **18/10/2013** à **17:53**

Bonjour,  
Une aide pour la vérification : si les moisissures apparaissent en bas, elles sont en général dues à une infiltration d'eau.  
Au contraire si elles apparaissent en haut des murs et cloisons, c'est signe d'un défaut de ventilation.